

Recherche
de jeunes
Contrat de travail
Embauche
Période d'essai
Durée du travail
Formalités
Réglementation
Orienter
Aides
Expérience
Maîtriser
Droits et
Obligations
Formations
Conseiller
Qualification
Congés
Enseigner
Fin de contrat

Pour un artisan, l'apprentissage :

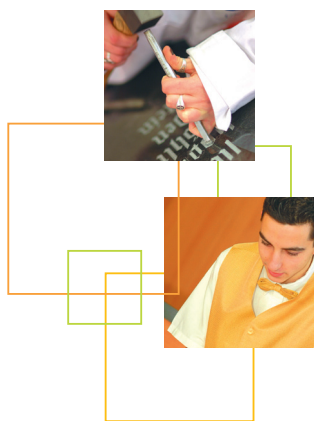


c'est construire l'avenir de son entreprise



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région Rhône-Alpes



7 fiches "Employeurs" pour mieux connaître l'apprentissage, ses règles et ses conditions :

Qu'est ce que l'apprentissage ?

*L'apprentissage est une
forme d'éducation alternée.*

*Il a pour but de donner à
de jeunes travailleurs ayant
satisfait à l'obligation scolaire
une formation générale,
théorique et pratique, en vue de
l'obtention d'une qualification,
sanctionnée par un diplôme
de l'enseignement professionnel
ou technologique du second
degré ou du supérieur.*

Le contrat d'apprentissage

*C'est un contrat de travail
de type particulier par lequel
un employeur s'engage à
assurer à un jeune travailleur
une formation professionnelle
méthodique et complète,
dispensée pour partie en
entreprise et pour partie en
Centre de Formation d'Apprentis.
A ce titre il verse un salaire
au jeune.*

*L'apprenti s'oblige, en retour,
en vue de la formation,
à travailler pour cet employeur
pendant la durée du contrat et
à suivre la formation dispensée
en Centre de Formation
d'Apprentis et en entreprise.*

Fiche 1

**Les appuis dispensés par votre
Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Accueil des employeurs, Appui administratif, Recherche de jeunes

Fiche 2

Les conditions générales de l'apprentissage

Contrat, Diplômes concernés, Droits et obligations de l'apprenti

Fiche 3

Les conditions requises pour former un apprenti

Garanties, Droits et Obligations de l'employeur

Fiche 4

Les conditions de travail en apprentissage

Temps de travail, Congés, Durée du travail

Fiche 5

Les conditions financières de l'apprentissage

Rémunérations, Prestations sociales et avantages financiers

Fiche 6

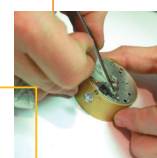
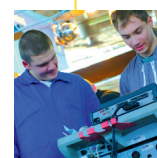
L'embauche d'un apprenti handicapé

Objectifs, Conditions, Spécificités, Aides pour l'employeur

Fiche 7

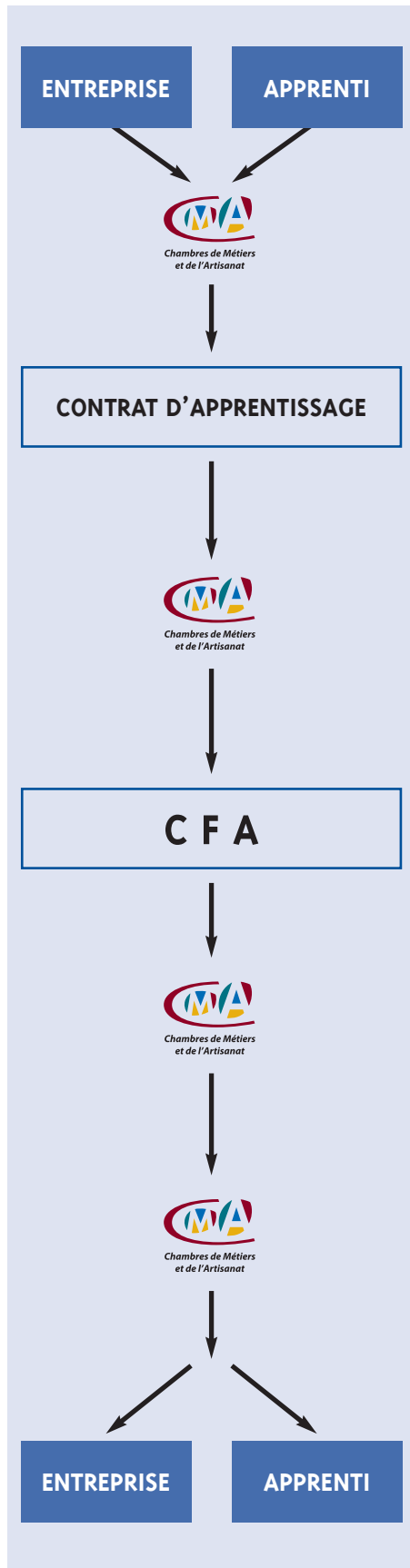
La fin d'un contrat d'apprentissage

Période d'essai, fin de contrat



Le circuit du contrat d'apprentissage

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous accompagne dans l'élaboration de votre contrat d'apprentissage



- L'employeur ou le jeune contacte la CMA qui informe sur le contrat d'apprentissage et évalue les besoins et les possibilités de l'entreprise en matière de formation
- Edition du contrat d'apprentissage et de la DUE *
- Remise du contrat et autres formulaires tels que la dérogation à l'utilisation de machines dangereuses pour les mineurs
** Pour certaines CMA*
- Signature des 3 exemplaires du contrat par l'ensemble des parties
- Transmission du contrat à la CMA dans un délai de 5 jours maximum à compter de la date d'embauche
- La DUE ** doit être adressée à l'URSSAF ou la MSA
*** Certaines CMA faxent la DUE directement - Renseignez-vous*
- Envoi du contrat d'apprentissage pour visa
- Retour du contrat d'apprentissage visé
- Vérification par la CMA de la présence de toutes les pièces obligatoires
- En cas d'absence, de pièce(s) une lettre de relance est adressée à l'entreprise
- Contrat complet et conforme :
enregistrement du contrat par la CMA
- Contrat incomplet et/ou non conforme :
refus d'enregistrement
- Transmission des volets employeur et apprenti
- Diffusion du contrat auprès des différentes structures (URSSAF ou MSA - Caisse de retraite - SAIA - CFA - DARES)

**Pour faciliter vos démarches,
de l'analyse de vos besoins à la recherche d'un jeune,
les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes
se tiennent à votre disposition :**

AIN

102, boulevard Edouard Herriot
Viriat - BP 123
01004 Bourg en Bresse Cedex
Tél : 04 74 47 49 50 - Fax : 04 74 47 49 63
Site : www.cma-ain.fr

ARDÈCHE

5, rue de l'Isle - BP 117
07302 Tournon Cedex
Tél : 04 75 07 54 00 - Fax : 04 75 08 09 22
Site : www.cma-ardeche.fr

DRÔME

Le Clos des Tanneurs
avenue Adolphe Figuet - BP 153
26104 Romans sur Isère Cedex
Tél : 04 75 48 72 00 - Fax : 04 75 02 73 94
3, chemin de Nocaze
26200 Montélimar
Tél : 04 75 48 72 00 - Fax : 04 75 00 86 29
Site : www.cma-drome.fr

ISÈRE

ZAC Bouchayer-Viallet
20, rue des Arts et Métiers
38026 Grenoble Cedex 1
Tél : 04 76 70 82 15 - Fax : 04 76 70 82 75
ZA de Malissol - BP 369
38217 Vienne
Tél : 04 74 57 54 20 - Fax : 04 74 57 14 95
Site : www.cma-isere.fr

LOIRE

rue de l'Artisanat - BP 724
42951 Saint Etienne Cedex 9
Tél : 04 77 92 38 17 - Fax : 04 77 74 07 76
48, avenue Gambetta
42334 Roanne Cedex
Tél : 04 77 23 78 71 - Fax : 04 77 23 78 79
Site : www.cma-loire.fr

RHÔNE

58, avenue Maréchal Foch
69453 Lyon Cedex 06
Tél : 04 72 43 43 57 - Fax : 04 72 43 43 03
Site : www.cma-lyon.fr

SAVOIE

7, rue Ronde
73024 Chambéry Cedex
Tél : 04 79 69 94 00 - Fax : 04 79 69 94 24
Site : www.cma-chambery.fr

HAUTE-SAVOIE

28, avenue de France - BP 2015
74011 Annecy Cedex
Tél : 04 50 23 92 38 - Fax : 04 50 23 92 56
Site : www.cma-74.fr

**CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT RHÔNE-ALPES**

119, Bd Stalingrad - 69100 Villeurbanne
Tél : 04 72 44 13 30
Site : www.crma-rhonealpes.fr



Rhône-Alpes Région